

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 3 octobre 2017

N° 17.10.09.27

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

Mme MOULAOUI en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

Pour une transition énergétique exemplaire

PROGRAMME « NO WATT » INITIÉ PAR LA RÉGION OCCITANIE

**LANCEMENT D'UNE PREMIÈRE DÉMARCHÉ INNOVANTE
VISANT TROIS BATIMENTS STRATÉGIQUES COMMUNAUX**

Rapporteur : Monsieur Luc BRAEMER

Monsieur Luc BRAEMER, adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Transition énergétique, rapporteur, explique aux membres de l'assemblée, que la Ville de JUVIGNAC engagée en faveur de la transition énergétique, souhaite conduire une politique exemplaire sur son patrimoine bâti.



De manière connexe à cet enjeu, les récents épisodes caniculaires ont pu révéler un inconfort notoire au niveau des équipements communaux stratégiques que sont les deux écoles et la crèche municipales.

Fort de ce constat et parce que consciente de la perspective du rehaussement des températures à l'horizon des vingt prochaines années, la Commune, inspirée par la démarche « **Bâtiments Durables Méditerranéens** » (BDM) conduite dans le cadre de la construction de la nouvelle école MANDELA, a décidé de diagnostiquer prioritairement ces bâtiments stratégiques pour engager leur « **renovation énergétique exemplaire** », et le **suivi de leur performance sur deux années**.

Au-delà de ces rénovations qui devront être exemplaires, pour satisfaire aux critères de l'appel à projet « **NOWATT** » lancé le 11 juillet dernier par la Région Occitanie sur la commune, il s'agit également d'engager une nouvelle politique d'entretien et de maintenance de notre patrimoine communal.

Pour l'accompagner dans cet ambitieux et nécessaire projet dont la **réussite passe dorénavant par un changement de paradigme qui replace l'usage au cœur des études**, la Ville de JUVIGNAC fait le choix de s'allier les compétences d'experts supra-spécialisés dans l'efficacité énergétique, environnementale et économique des bâtiments

LE CONTENU DE LA MISSION D'ASSISTANCE

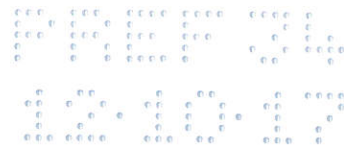
La mission comprend deux volets.

1. Une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les trois sites (analyse de l'existant /relevé de températures /simulations énergétiques /proposition de bouquets de rénovation avec analyse en cout global / accompagnement de la rénovation (vérification/validation des propositions des maitres d'œuvre et des entreprises) assortie du **suivi des performances pendant 2 ans**.
2. Une mission de prestation intellectuelle portant sur **l'assistance à la définition d'une nouvelle politique d'exploitation-maintenance** du patrimoine bâti municipal et l'accompagnement des **usagers** des trois sites. L'objectif poursuivi, outre d'améliorer et d'harmoniser la politique d'exploitation /maintenance, est d'impliquer et de définir les rôles et responsabilités des trois acteurs que sont les prestataires, les services techniques et les usagers dans la gestion du confort thermique.

La collaboration de qualité, conduite en confiance avec le cabinet **NETTALIA** durant ces longs mois de construction de l'école MANDELA a décidé la commune à solliciter pour le premier volet de la mission les savoirs de cet expert ultra spécialisé et celles du groupement de bureaux d'études **RENOVETIK**, experts et consultants spécialisés dans l'ingénierie du Bâtiment Durable pour le second volet.

LA METHODE DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Un comité technique (COTECH) composé des sociétés NETTALIA et RENOVIK, du chargé de mission « Transition énergétique » mais aussi des directeurs de l'enfance et de la jeunesse, des solidarités et de la petite enfance, du responsable du centre technique municipal et du directeur général des services sera chargé de piloter la mise en œuvre de cette démarche novatrice et exemplaire.



Ce COTECH débutera ses travaux dès le mois de septembre. Les premières préconisations de rénovation avec analyse en coût global seront disponibles au cours du mois décembre 2017 permettant à la commune d'écrire son schéma directeur de travaux et d'en inscrire tout ou partie dans le PPI 2018/2020.

COTECH auquel la Ville de JUVIGNAC souhaite agréger le plus en amont possible les représentants compétents de la Région Occitanie et de l'ADEME.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'ACCEPTER le principe de lancement de la démarche exemplaire et innovante

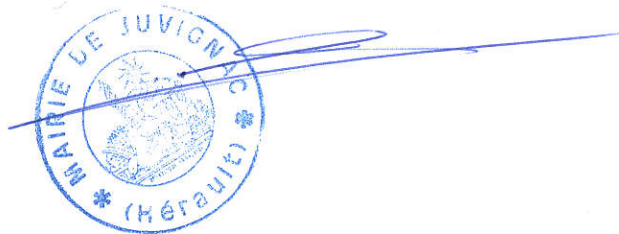
D'INFORMER la Région Occitanie et l'ADEME de cette démarche de telle sorte à associer ces partenaires clés en amont du projet.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BRAEMER à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le12/10/2017
et publication le20.10.2017